



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

20 MARS 2026

*Début de séance 19h30*

Présents : Bernard BERTHAUD, Joëlle CHAMOUTON, Gérard COUTROT, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Charline HUMBLLOT, Nicolas KOEHREN, Anne LAUNOY, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAIN, Didier MOMBOBIER, Maud MONANGE, Elisabeth POIROT et Emeline VALET.

Le quorum est à 8. Il y a 14 personnes présentes.

Procurations : Stéphanie CHEVANNE à Paulette GIANCATARINO

\*\*\*\*\*

Le secrétariat de séance est assuré par Joëlle CHAMOUTON, conseillère municipale.

## 1) Procès-verbal de la séance du 24 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 24 février 2026 est approuvé par l'assemblée.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## 2) Election du Maire

La phase d'élection du Maire est ouverte sous la présidence de M. Bernard FRAIZIER, maire honoraire et doyen de l'assemblée. Après avoir déclaré l'installation des membres du conseil municipal dans leurs fonctions, il a procédé à l'élection du maire au bulletin secret. Les assesseurs désignées sont Elisabeth POIROT et Emeline VALET.

	VOTANTS	VOTE NUL	VOTE BLANC	SUFFRAGES EXPRIMES	MAJORITE ABSOLUE	SUFFRAGES OBTENUS
PAULETTE GIANCATARINO	15	0	1	14	8	14

Paulette GIANCATARINO est élue maire de la commune de Mont-sous-Vaudrey (14 votes favorables).

Pour laisser le temps au conseil municipal de s'approprier le sujet, il est indiqué que les délégations du conseil municipal en faveur de Madame la Maire seront votées lors du prochain conseil municipal.

## 3) Délibération fixant le nombre d'adjoints

Le maire rappelle que, conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Mont-sous-Vaudrey, un effectif maximum de 4 adjoints. Il est alors proposé la création de 4 postes d'adjoints.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## 4) Election des adjoints

La maire procède à l'élection des 4 adjoints au Maire. Une liste constituée par : Charline HUMBLLOT, Bernard BERTHAUD, Joëlle CHAMOUTON et Bernard FRAIZIER est proposée. Il est alors procédé à l'élection de la liste d'adjoints au bulletin secret. Les assesseurs désignées sont Elisabeth POIROT et Emeline VALET.

	VOTANTS	VOTE NUL	VOTE BLANC	SUFFRAGES EXPRIMES	MAJORITE ABSOLUE	SUFFRAGES OBTENUS
LISTE HUMBLLOT	15	1	1	13	8	13

La liste obtient 13 voix favorables, elle est donc validée.

Madame la Maire informe des délégations qu'elle souhaite donner à ses nouveaux adjoints :

- Charline HUMBLLOT en charge des finances, de la communication, de l'Etat-civil et du personnel administratif
- Bernard BERTHAUD en charge de l'urbanisme, des bâtiments communaux et du personnel technique
- Joëlle CHAMOUTON en charge des affaires sociales, des affaires scolaires et de la jeunesse
- Bernard FRAIZIER en charge des affaires générales, des travaux et de la voirie

Madame la maire en profite pour indiquer qu'elle mettra en place 3 conseillers municipaux délégués :

- Nicolas KOEHREN en charge de la forêt
- Didier MOMBODIER en charge de l'associatif et des fêtes et cérémonies
- Christian MAGDELAINÉ en charge du locatif

### 5) Lecture de la charte de l'élu local

A tour de rôle, l'ensemble des conseillers municipaux présents ont lu les 14 points qui constituent les articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

### 6) Fixation des indemnités de fonctions

Pour une commune de 1 335 habitants (chiffre INSEE – 2025), la circulaire préfectorale BRCLEJ-2026-02 fixe le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire à 55.7 % de l'Indice Brut Terminal (IBT) de l'échelle indiciaire de la fonction publique et celui des adjoints à 21.38 %. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'Indice Brut Terminal correspond à l'indice brut 1027, soit 4 110.52 €.

L'Enveloppe Indemnitaire Globale (EIG) est alors déterminée ainsi :

	Taux	Indemnité brute mensuelle (€)
<i>Maire</i>	<b>55.70%</b>	2 289.56 €
<i>Adjoint 1</i>	<b>21.38%</b>	878.83 €
<i>Adjoint 2</i>	<b>21.38%</b>	878.83 €
<i>Adjoint 3</i>	<b>21.38%</b>	878.83 €
<i>Adjoint 4</i>	<b>21.38%</b>	878.83 €
<b>EIG</b>		<b>5 804.88 €</b>

Afin de pouvoir verser une indemnité aux 3 conseillers municipaux délégués (CMD) nommés, Madame la Maire demande la baisse de son indemnité et celle de ses adjoints afin de rester dans l'EIG. Cela donne :

	Taux	Indemnité brute mensuelle (€)
<i>Maire</i>	<b>51.09%</b>	2 100.00 €
<i>Adjoint 1</i>	<b>17.03%</b>	700.00 €
<i>Adjoint 2</i>	<b>17.03%</b>	700.00 €
<i>Adjoint 3</i>	<b>12.16%</b>	500.00 €
<i>Adjoint 4</i>	<b>17.03%</b>	700.00 €
<i>CMD 1</i>	<b>8.51%</b>	350.00 €
<i>CMD 2</i>	<b>8.51%</b>	350.00 €
<i>CMD 3</i>	<b>8.51%</b>	350.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 750.00 €</b>

C'est à la demande de l'intéressée qu'une des adjointes percevra moins que les autres adjoints. Le total rentre donc bien dans l'EIG et un reliquat est même disponible si besoin.



*Vote à l'unanimité (15 votes).*

La commune de Mont-sous-Vaudrey étant chef-lieu de canton, une majoration de 15% peut être appliquée à Madame la Maire. Cela porte l'indemnité de Madame la Maire à 2 415 € brute mensuelle.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## 7) Organisation de la formation des élus

Dans le cadre de la formation prise en charge par la commune, il est proposé de porter au prochain budget une enveloppe d'un montant égal à 2% des indemnités de fonction soit consacrée à la formation des élus. Cette somme sera portée au compte 6535.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## 8) Désignation des délégués

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de nommer des délégués dans différentes instances :

INSTANCES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Association Communes Forestières	Nicolas KOEHREN	Didier MOMBOBIER
CNAS (déléguée élue)	Charline HUMBLLOT	
CNAS (délégué agent)	Secrétaire Général de Mairie	
Collège Jules Grévy	Joëlle CHAMOUTON	Maud MONANGE
SIDEC	Paulette GIANCATARINO	
SIVOM du Val d'Amour	Gérard COUTROT	Bernard BERTHAUD
	Paulette GIANCATARINO	

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## 9) SIDEC : motion sur la compétence de distribution d'énergies

Le SIDEC nous a fait parvenir un projet de motion à délibérer portant sur l'intérêt de conserver la répartition des compétences, telle qu'elle existe actuellement, à savoir, la compétence de distribution d'énergies transférée en 1949 au SIDEC du Jura.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité par le comité syndical du SIDEC du 24 janvier 2026.

Considérant que ce service public donne satisfaction et fonctionne bien, Madame la Maire souhaite faire adopter cette motion.

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

## 10) Désignation des correspondants

Suite au renouvellement, des nouveaux correspondants doivent être désignés sur différentes thématiques :

THEMATIQUES	CORRESPONDANTS
SICTOM	Nicolas KOEHREN
Défense	Gérard COUTROT
Sécurité routière	Anne LAUNOY
	Maud MONANGE
Incendie et secours	Gérard COUTROT

*Vote à l'unanimité (15 votes).*



## 11) Commissions

Il est rappelé que dans les différents commissions, Madame la Maire est membre de droit.

- **Commission d'Appel d'Offres CAO**

Il convient de nommer 3 membres titulaires et 3 suppléants. Madame la Maire propose les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bernard FRAIZIER	Bernard BERTHAUD
Nicolas KOEHREN	Gérard COUTROT
Didier MOMBOBIER	Christian MAGDELAINE

*Vote à l'unanimité (15 votes).*

- **Commissions**

Il est rappelé la possibilité de créer 2 types de commissions : les commissions communales ouvertes aux seuls élus et les commissions extra-municipales ouvertes aux élus et à la population.

Madame la Maire propose la création de commissions sur les thématiques suivantes : communication, jeunesse (dont le conseil municipal des jeunes par exemple), commerce et artisanat, cimetière, environnement, étang-rouge, fêtes et cérémonies, finances, forêt, patrimoine, sécurité-accessibilité, travaux, urbanisme et affaires sociales (dont la santé).

La composition de ces commissions va être étudiée à l'occasion d'une réunion de travail qui se déroulera juste après ce conseil municipal. Les définitions du type, du responsable élu et du référent salarié seront abordées. Un point sera fait lors d'un prochain conseil municipal.

- **Commission de contrôle des listes électorales et commission communale des impôts directs (CCID)**

Les éléments concernant la constitution de ces deux commissions ne nous étant pas arrivés avant cette séance, ces points sont reportés à un prochain conseil municipal.

## 12) Questions diverses :

- **Régie**

Suite au départ de Maryline GENDEL, la suppléance de la régie sera assurée par Emeline VALET. La titulaire reste Brigitte HUMBLLOT.

- **Parc éolien**

Un arrêté préfectoral (n°AP-2026-11-DREAL) en date du 25 février 2026 prolonge le délai de la phase de décision de la demande d'autorisation environnementale de 5 mois.

- **Prochains évènements**

- Dimanche 12 avril 2026 : course cycliste féminine organisée par le Vélo Club Dolois
- Jeudi 16 avril 2026 : installation du conseil communautaire de la CCVA

*Fin de séance 21h05*

La secrétaire de séance  
Joëlle CHAMOUTON



La Maire,  
Paulette GIANCATARINO

